



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 54546

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les salles de consommation à moindre risque, couramment appelées salles de *shoot*. Selon un sondage IFOP, 55 % des Français sont opposés à ce projet. De plus, ces salles instaurent une situation juridique complexe. Par exemple si un consommateur venait à décéder à la suite d'une *overdose*, la responsabilité des personnels affectés à la salle de consommation de drogues pourrait être engagée. Il lui demande donc quelles sont les dispositions juridiques que prendra le Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

L'expérimentation de salles de consommation à moindre risque constitue une des mesures du plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives 2013-2017. A la suite de l'avis du conseil d'Etat du 8 octobre 2013, une disposition législative permettant l'expérimentation de ce dispositif a été inscrite à l'article 9 du projet de loi de modernisation de notre système de santé adopté par l'Assemblée nationale en première lecture le 14 avril 2015.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54546

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3468

Réponse publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5177